

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, de l'industrie
et de l'emploi

Décision n° 10.00.110.003.1 du 8 novembre 2010 complétant la décision n° 06.00.110.002.1 du 6 juillet 2006 et désignant un organisme pour effectuer la vérification de l'installation des jaugeurs

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 24 et 36 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 26 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2002 modifié relatif à la vérification primitive de certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2009 relatif aux jaugeurs, notamment son article 2 et son titre V ;

Vu la décision n° 06.00.110.002.1 du 6 juillet 2006 désignant un organisme de vérification primitive, prorogée par la décision n° 10.00.110.001.1 du 1^{er} septembre 2010 ;

Vu la demande de la société Cognac Jaugeage en date du 04 octobre 2010 et notamment son système d'assurance de la qualité mis en place ;

Vu le renouvellement de l'accréditation de la société Cognac Jaugeage, en date du 30 juillet 2010, prononcé par le COFRAC, relative à ses activités dans le domaine de la métrologie légale, notamment pour la vérification primitive des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 6 juillet 2006 susvisée est complété par les dispositions suivantes :

« La société Cognac Jaugeage, 29 route de l'Echassier Chateaubernard 16100 Cognac, est désignée pour effectuer la vérification de l'installation des jaugeurs ».

Article 2

Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par extrait au Bulletin officiel du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 novembre 2010

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

Signé

Roger FLANDRIN

